

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 06 juillet 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le jeudi 06 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 29 juin s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

06 juillet 2023					APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET PRINCIPAL EN VUE DU PASSAGE EN NOMENCLATURE M57
an	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	07	06	09	00	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	2
ABSENTS	4
APTES A VOTER	22



CONVOCACTION	29-06-2023
RÉUNION	06-07-2023
AFFICHAGE	07-07-2023
TRANSMISSION	10-07-2023

Contrôle de Légalité : DCLE/2

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint		X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1		X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
MANIS Cécile	Conseillère	X				
ROUXEL Benoît	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller			X	LESNARD Pierre	
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller		X	CHALVET Maryvonne	
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X			
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		20	4	2	

09 – APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET PRINCIPAL EN VUE DU PASSAGE EN NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'apurer le compte 1069, Il est proposé de procéder sur l'exercice 2023, par anticipation sur l'échéance du 1er janvier 2024, à une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte de 56.250,74 € au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDÉRANTS

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-1 et suivants, portant sur le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,
- Considérant** la nécessité de procéder à l'apurement du compte 1069 lors du passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024,
- Considérant** l'avis favorable de la Commission Budgets et Finances locales en date du 12 juin 2023,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

- D'APPROUVER** l'apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage à la nomenclature M57,
- DE RAPPELER** que l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022 s'effectue par une opération semibudgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069, pour un montant de 56.250,74 €,
- DE RAPPELER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 du budget principal;
- DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Votes favorables	21
Vote défavorable	0
Abstention	1 (Bruno LE BRICON)

ERQUY, Le jeudi 06 juillet 2023

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Paule Allain', is written below the printed name.